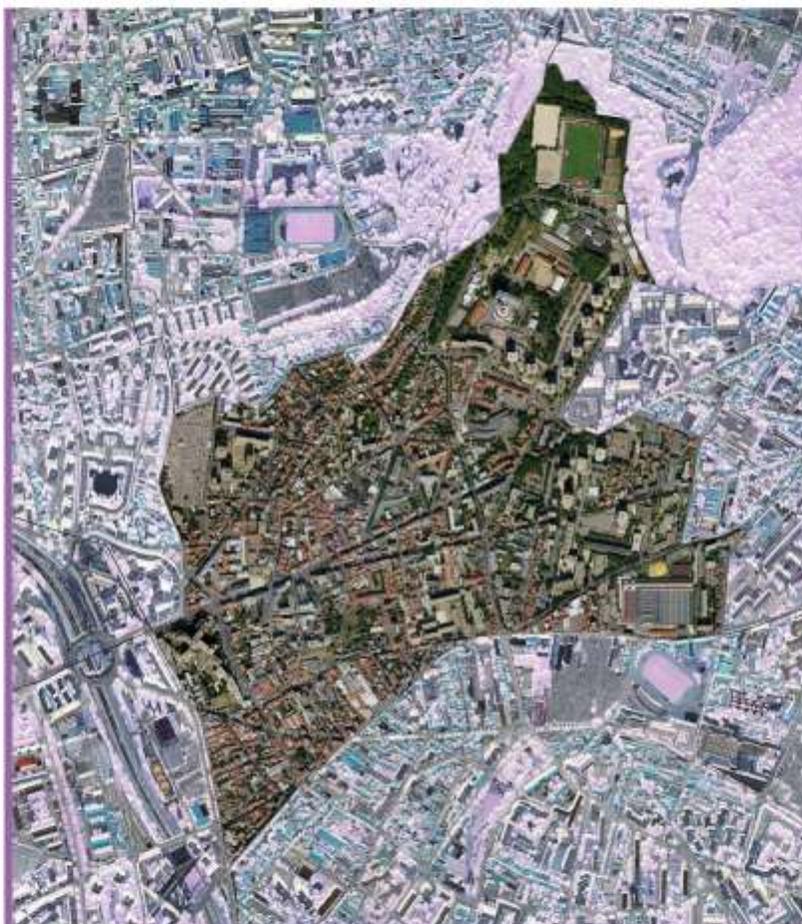


Plan Local d'Urbanisme



6c1 Liste des emplacements réservés

**Modification approuvée par délibération du
Conseil Municipal en date du 4 juillet 2012**

PLU approuvé par délibération
du Conseil Municipal en date du
14 novembre 2007

Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Parcelles	Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Repérage au Plan
A 21	Bd Eugène Decros/ rue Henri Barbusse	1 560 m ²	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	1
A3 – A4	Rue du président Robert Schuman	8 749 m ²	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	2
A 28 – A 29 – A 30	Boulevard Jean Jaurès	35 414 m ²	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	3
K 209 – K 256 (en partie)	Rue de Paris – rue Léon Renault	4 951 m ²	Equipement public	Ville des Lilas	4
I 122- I 123	24 rue du Centre	305 m ²	Espace vert	Ville des Lilas	6
I 91	Rue Romain Rolland	652 m ²	Espace vert	Ville des Lilas	7
G 53	Avenue Pasteur- rue des Frères Flaviens	18 m ²	Espace vert	Ville des Lilas	8
B 106 (en partie) – B 107 (en partie)	Rue de Paris,	1 m de largeur	Espace public Accessibilité PMR	Ville des Lilas	9

Emplacements réservés pour voie ou passage public à créer ou à élargir

Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Repérage au Plan
Boulevard Jean Jaurès	400 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 18 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Département de Seine-Saint-Denis	10
Du n°1 au n°15 de la rue des Sablons	400 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 15 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Département de Seine-Saint-Denis	11
Du n°1 au n° 33 rue Léon Renault	600 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 15 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Département de Seine-Saint-Denis	12
Du n° 62 au n°84 et du n°110 au 116 rue Romain Rolland	528 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 12 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Ville des Lilas	13
Du n° 13 au n°21 de la rue Rouget de l'Isle	125 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 8 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Ville des Lilas	14
Du n° 13 au n° 15 rue Georges Pompidou	55 m ²	Elargissement de la voie	Ville des Lilas	15
Du n°79 au n° 105 rue de Paris	481 m ²	Elargissement unilatéral de la voie à 20 m compté à partir de l'alignement de fait côté opposé	Département de Seine-Saint-Denis	16

Emplacements réservés en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux (Article L.123-2b du Code de l'Urbanisme)

Parcelles	Adresse	Surface	Bénéficiaire	Repérage au Plan
D 69 – D 218 – D 74	18- 20 rue de la République, 22-22bis rue du Tapis Vert	1 454 m ²	Ville des Lilas	A
F 117	3-5 rue Esther Cuvier	301 m ²	Ville des Lilas	B
F 55- F 56 – F 57- F 58	1-5 boulevard Eugène Decros – 12-16 avenue Faidherbe	766 m ²	Ville des Lilas	C
H 212	87 avenue Pasteur	977 m ²	Ville des Lilas	D
L 52 – L 186	Sente Patigny	860 m ²	Ville des Lilas	E